

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
d'insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier l'insertion
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repré-
sentation, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Septembre 1876.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT.

On ne sait pas grand'chose des négociations qui se poursuivent entre les puissances pour arriver à une entente. On constate seulement que l'Autriche résiste jusqu'ici à la création d'autonomies slaves trop indépendantes.

Cette difficulté pourrait sans doute être levée, si de tous côtés on apportait dans le désir d'une solution le même bon vouloir. L'Autriche, qui a de bonnes raisons pour redouter les conflits, ne serait pas intraitable, si on lui offrait des garanties sérieuses. L'Angleterre elle-même semble disposée à faciliter le plus possible une entente, soit qu'elle veuille éviter une conflagration générale, soit que son cabinet cède quelque peu à la pression des meetings.

La ne serait donc pas la difficulté. Il y a une autre raison qui nous fait craindre des complications et peut-être une guerre. Une dépêche adressée au *Times* parle aujourd'hui d'une « influence puissante et mystérieuse » qui s'oppose au rétablissement de la paix. C'est la première fois, croyons-nous, que ce journal anglais, si important en Europe, enregistre un pareil aveu.

Faut-il y voir une confirmation des paroles prononcées par lord Beaconsfield il y a trois ou quatre jours ? On se souvient que le ministre anglais a signalé les « sociétés secrètes » comme étant la cause primordiale des événements d'Orient. Nous nous en doutions depuis longtemps en voyant les révolutionnaires de tous les pays, et ceux d'Italie en particulier avec Garibaldi à leur tête, s'agiter dans des meetings et donner des encouragements à l'insurrection, avant de lui donner des secours.

Co n'est certes pas par amour de la Croix

contre le Croissant que ces drôles, sans foi et pour la plupart athées, témoignent une si vertueuse indignation contre les excès de la barbarie turque. Leur pitié est ici un masque.

Ce qu'ils espèrent, ce qu'ils veulent, c'est un bouleversement général. L'occasion leur manquait : le soulèvement de l'Herzégovine la leur a fournie ; ils se sont empressés de la saisir, — et, une fois à l'œuvre, ils ont agi avec leur énergie accoutumée.

Lord Beaconsfield savait à quoi s'en tenir quand il a parlé dans son discours, comme d'un fait irrécusable, de l'œuvre des sociétés secrètes. M. Gladstone le sait aussi : il répondra peut-être au ministre sur quelques points de la politique ; il restera muet sur cette question délicate, car depuis son séjour en Italie il a appris ce que pouvaient opérer, en fait de désordre, les sociétés secrètes.

Il y a donc, bien avouée cette fois, dans cette question d'Orient, « une influence puissante et mystérieuse » qui paralyse tous les efforts de la diplomatie. Lord Beaconsfield disait que les gouvernements devaient en tenir compte ; nous le savons, et nous ajouterons que les gouvernements doivent la surveiller comme un de leurs plus grands périls.

Elle est d'autant plus à craindre qu'elle n'est peut-être point isolée, à l'état de fait révolutionnaire local, et qu'on commence à soupçonner qu'elle trouve un appui dans l'attitude d'une grande puissance intéressée à un conflit européen.

A-t-on suivi depuis un an la politique silencieuse, et en apparence effacée, de la Prusse ? S'est-on bien rendu compte du but qu'elle poursuit, et de l'occasion qu'elle trouverait dans les événements d'Orient, pour poursuivre l'accomplissement de ses secrets desseins ?

Il y a quelques jours, l'empereur d'Allemagne disait publiquement à Stuttgart : « Nous avons semé jusqu'ici, mais le grain mûrira ! » — Sommes-nous arrivés à l'heure de la maturité qui doit voir s'achever l'unité de l'empire allemand ?

On parle ouvertement d'une alliance entre l'Allemagne et la Russie. Nous ne croyons pas au fameux traité publié par la *France*, qui était une mystification, et que tout œil clairvoyant pouvait juger faux à la simple lecture ; mais nous croyons aux faits qui se déroulent sous nos yeux.

Il est évident, pour qui a suivi la marche de la politique depuis dix-huit mois, que l'Allemagne a une main dans les événements d'Orient ; — que l'Allemagne y a poussé la Russie, parce qu'elle sentait bien que la Russie, engagée par ses tendances naturelles, ne pourrait plus reculer ; — que l'Allemagne enfin lui a promis, sinon son concours effectif, du moins sa neutralité protectrice, comme la Russie lui avait donné la sienne en 1870.

Or, quel intérêt y a l'Allemagne ? Que veut-elle en retour ?

Nous voyons bien, dans ce contrat, l'intérêt de la Russie, — nous voyons bien les avantages qu'y peut recueillir sa puissance en Orient ; mais ce que nous ne voyons pas, — ou ce que nous craignons de deviner, — c'est la part que se fera la Prusse, c'est de savoir de quel côté elle voudra s'agrandir.

Oui, on négocie, oui, tout le monde désire la paix ; et nous suivons anxieux l'œuvre des diplomates. Mais ce n'est pas sans des craintes sérieuses pour le résultat, — quand nous voyons d'un côté l'action des sociétés secrètes si nettement avouée par un homme qui les connaît, lord Beaconsfield, et d'un autre l'Allemagne silencieuse qui n'émet aucune proposition, qui semble se dégager de tout, mais qui attend l'arme au bras que le « grain soit mûr, » comme vient de le dire son souverain.

Il ne s'agit plus, pour obtenir la paix, de vaincre les résistances timides de l'Autriche ; personne n'est dupe de cette raison : — il s'agit de savoir par qui et pour quel but a été soulevée cette question d'Orient, et quel plan poursuivent les instigateurs ?

Chronique générale.

La presse officieuse se hasarde à nous fournir quelques renseignements sur le dernier conseil des ministres. D'après ses informations, fort incomplètes, trois sujets y auraient été traités :

- 1° La désignation des nouveaux titulaires des grands commandements militaires ;
- 2° Une circulaire réglant la conduite des autorités militaires dans les enterrements civils des membres de la Légion d'Honneur ;
- 3° Et la question d'Orient.

Ces trois sujets ont été discutés, mais il paraît qu'en l'absence de M. de Marcère, aucune résolution n'a été prise.

Quoi qu'en disent les journaux qui soutiennent avec plus ou moins de mesure la politique ministérielle, l'accord n'est pas parfait entre le département de l'intérieur et celui de la guerre.

Un courant d'apparence pacifique commence à s'établir au milieu des complications issues de la question d'Orient. Tous les gouvernements aperçoivent distinctement aujourd'hui les nuages gros de tempêtes dont l'horizon est chargé et reconnaissent l'urgence d'en prévenir l'explosion. Le prince Orloff tout le premier dans ses conversations avec différents membres du corps diplomatique, a confirmé depuis quelques jours les intentions pacifiques du gouvernement russe.

On lit dans le *Times* :

Les correspondants, ordinairement bien informés, du *Nouvelliste de Rouen* et du *Mémorial d'Amiens*, écrivent à ces journaux, en date du 24 septembre :

« On prétend savoir que le prince Orloff a fait, dans sa dernière entrevue avec le duc Decazes, des propositions formelles à notre gouvernement en vue d'obtenir son concours à la réunion d'une conférence à

répondit-il, et ont plus besoin de recevoir que de donner.

— Eh bien ! on te paiera tes vivres, répliqua Etienne brusquement ; mais montre-nous ce que tu peux vendre.

Le marabout appela ses femmes qui ouvrirent un mannequin de cuir, dont elles retirèrent d'abord un quartier d'éléphant ; mais, à l'odeur de cette chair à demi pourrie, Michel détourna la tête avec dégoût, malgré sa faim.

Il se montra aussi peu friand d'une tranche de crocodile dont le marabout lui vantait la délicatesse. Il s'arrêta enfin à un plat de *kous-kous* qui venait d'être apprêté (1), et à des épis de maïs rôtis sur les charbons.

Les femmes du marabout servirent en outre des gourdes pleines d'une sorte de bière appelée *bullo*, et quelques rayons de miel qu'elles avaient découvert dans le creux d'un *sanara* (2).

Le repas achevé, Etienne fouilla dans une des valises pour s'acquitter envers son hôte.

À la vue des marchandises, les yeux de celui-ci s'allumèrent, et il s'approcha.

— Dis donc, le curé nègre regarde notre bazar de bien près, observa Riou.

— Referme tout, répliqua Lorient avec intention.

(1) Ce sont des boulettes de farine de maïs, cuites à la vapeur de la viande.
(2) Arbre dans lequel les abeilles font leur miel.

Etienne voulut replacer la valise sur la croupe de l'âne, elle lui échappa, et une partie de ce qu'elle contenait s'éparpilla sur le sol.

— Le ciel te confonde ! s'écria Michel d'un ton de reproche.

— Au diable ! répliqua Etienne furieux ; vas-tu me faire la leçon, maintenant ?

— Tout est dans la poussière.

— Eh bien ! ramasse.

Ils se mirent en effet à relever leur marchandise.

Le marabout s'avança avec empressement pour les aider ; mais Lorient l'éloigna du geste.

— Va manger ton *sanglet* (1), monsieur le curé, dit-il brusquement ; nous n'avons que faire ici de toi.

Le marabout se montra presque blessé et protesta de ses bonnes intentions ; mais, tout en parlant, il avançait doucement le pied jusqu'à des bracelets de corail tombés derrière une touffe d'herbe ; il les saisit avec l'orteil, retira lentement la jambe en arrière, et trouva moyen d'introduire le bijou dans les plis de sa juba.

Malheureusement Etienne avait aperçu le mouvement ; il se leva brusquement, saisit le marabout à bras le corps, et reprit le bracelet dans sa ceinture.

— Ah ! brigand ! s'écria-t-il, tu oses nous voler au moment où tu nous parles de ta probité !

(1) Bouillie.

— C'est par inadvertance, dit le nègre tranquillement.

Lorient fit un geste de menace.

— On m'avait bien dit qu'il fallait moins regarder à leurs mains qu'à leurs pieds, reprit-il. Vite, Lorient, ou ces vauriens nous pilleront jusqu'à la dernière bimbeloterie.

Michel acheva de ramasser les objets tombés, et la valise fut refermée.

— Mais le prix du repas ? demanda le marabout.

— Tu t'es payé toi-même, cria Michel en colère.

— Comment ?

— Tu dois avoir volé autre chose que ce bracelet.

— Rien ! s'écria le nègre.

— Eh bien ! ce sera une leçon pour toi.

Ils étaient remontés sur leurs ânes ; le nègre voulut arrêter ceux-ci par la corde de cuir qui leur servait de bride ; mais Etienne le repoussa rudement.

Le marabout, irrité, saisit un couteau qu'il portait à la ceinture ; le matelot arma son pistolet.

— Prends garde ! boule de neige, dit-il ; tu sais qu'il n'y a pas de gris-gris contre les *pouffs* (1). Ne dites-vous pas qu'on ne les connaissait point du temps de Mahomet, et qu'il n'a pu mettre des talismans contre la poudre dans son Coran. Sois donc sage et laisse-nous continuer tranquillement notre chemin.

(1) Nom que les nègres donnent aux armes à feu.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA TROQUE.

(Suite.)

Lorsque Riou et Lorient arrivèrent près des arbres où le prêtre noir avait établi son campement, il était occupé à faire écrire ses enfants sur de petites planchettes de bois blanc, couvertes de caractères tracés au pinceau.

Plusieurs ânes attachés à des piquets brouaient à peu de distance, et des ballots étaient entassés aux pieds des bischalos ; car le marabout fait le commerce et plus sûrement qu'aucun autre, son caractère sacré le met à l'abri de toute insulte, même en temps de guerre.

À la vue des deux étrangers, le prêtre s'était levé. Michel lui souhaita mille prospérités, et lui demanda s'il pouvait lui procurer quelques provisions.

Le marabout jeta un regard oblique sur le bagage qui chargeait la croupe des deux ânes.

— Les hommes de notre profession sont pauvres,

Bruxelles, et que notre ministre des affaires étrangères soumettrait cette communication à ses collègues. »

Nos renseignements nous permettent de dire que le prince Orloff, depuis son retour, n'a pas traité cette question avec M. le duc Decazes.

Il y a quatre semaines environ, le chargé d'affaires russe, pendant le congé de l'ambassadeur, parla simplement au duc Decazes de l'opportunité qu'il pourrait y avoir à réunir une conférence à Bruxelles pour régler les affaires d'Orient.

Depuis lors il n'en a plus été question, et les négociations qui se poursuivent à Constantinople ont fait renoncer à toute idée de conférences qui ne pourraient être reprises qu'en cas d'insuccès complet des négociations.

On lit dans l'Union :

Nous n'avons qu'une confiance limitée dans les déclarations des cabinets, car nous connaissons les difficultés présentes et surtout les habitudes de la diplomatie qui cache toujours ses plans.

Aussi, pendant qu'on parle de nouvelles négociations et qu'on nous promet la paix partout, il est utile de noter les indices contraires qui sont malheureusement trop nombreux.

Une dépêche de Bucharest nous a annoncé que les opérations du recrutement de l'armée, qui avaient été suspendues, viennent d'être reprises, comme si le prince Charles de Roumanie voulait à son tour se tenir prêt à toutes les éventualités.

D'un autre côté, on s'attend si bien à une campagne d'hiver en Serbie que Tcherniaïeff vient de demander aux comités slaves de Moscou des vêtements d'hiver et des « bottes russes » pour ses volontaires.

Plusieurs journaux signalent comme un indice pacifique le séjour prolongé du czar à Livadia, au bord de la mer Noire. Nous y attachons moins d'importance, car le czar est beaucoup mieux placé à Livadia qu'à Pétersbourg pour surveiller les événements d'Orient; d'autant que si la guerre éclatait il y aurait des opérations militaires sur la frontière russo-turque en Asie. Le général Kauffmann occupe cette frontière avec un corps considérable; de plus, des renforts sont en marche vers le Caucase, comme si le plan de la Russie, en cas de guerre, était d'attaquer à la fois la Porte du côté de l'Europe et du côté de l'Asie, pour l'obliger à dégarnir ses provinces du Balkan.

Dans ces circonstances, on comprend donc que l'empereur Alexandre prolonge son séjour à Livadia. Ce n'est point pour nous un symptôme de paix.

Les chances pacifiques sérieuses seraient dans une entente très-franche de l'Angleterre avec la Russie qui obligerait la Porte à céder, et surtout dans la bonne foi de toutes les puissances; car nous soupçonnons toujours qu'il y en a au moins une intéressée à susciter des conflits.

Une des premières conséquences de la pa-

cification de l'Orient serait probablement la renaissance du commerce. Pour le moment, les affaires sont dans un état de stagnation déplorable, comme on pourra en juger par le trait suivant. Un banquier de la Cité disait l'autre jour :

— Il m'est arrivé un grand malheur.
— Vraiment? lui dit un ami; qu'est-ce donc?

— Un de mes plus anciens clients sort d'ici et m'a laissé 400,000 livres sterling en dépôt.

Peut-être ne plaindra-t-on pas beaucoup ce dépositaire, qui ne peut refuser à un vieux client de se charger pour lui de deux millions cinq cent mille francs; — mais cela prouve que les affaires ne vont pas.

ENCORE LE 21 SEPTEMBRE.

Certains journaux républicains ont célébré l'anniversaire du 21 septembre, date de la proclamation de la première République, avec un enthousiasme d'autant plus grand et une exubérance de passion d'autant plus vive qu'ils sont plus engagés dans la voie radicale. Il en est même qui, comme les *Droits de l'Homme*, se sont imposé le sacrifice d'une lithographie représentant l'interrogatoire du roi Louis XVI, laquelle s'étale au beau milieu de leur première page. Il semble au premier abord que la glorification du 21 septembre ne devait pas nécessairement se faire sous cette forme, qui d'abord est un anachronisme, et de plus évoque le souvenir d'une des plus effroyables catastrophes de la royauté.

Mais, par cela même, il s'en dégage pour nous une sérieuse leçon, à savoir que certains insensés qui se disent républicains, non-seulement ne répudient pas, mais recherchent sans cesse toutes les occasions de glorifier les crimes les plus odieux et les plus sanglants de la Révolution française; si bien qu'on en arrive à croire que pour eux toute la Révolution est là et qu'ils n'en ont retenu que les cruautés et les supplices.

C'est pourquoi nous réproprions si vivement la célébration des fêtes révolutionnaires. Tout le monde convient que le premier besoin de notre pays est l'apaisement et l'union. Les feuilles républicaines y conviennent chaque jour tous les bons citoyens, elles les conjurent d'oublier leurs préférences et d'accepter sincèrement et loyalement nos nouvelles institutions républicaines. Dès lors, il semble qu'elles devraient être tenues de prêcher d'exemple et de se bien garder de froisser des convictions sincères ou de réveiller de douloureux souvenirs. Mais, dans leur désir trop vif de se trouver des ancêtres et de renouer la tradition républicaine, elles fouillent dans le passé et en exhument des dates souvent sinistres, toujours troublées. C'est ainsi que plusieurs parmi elles ont certainement cru ne pas dépasser les limites de la modération en acceptant la date du 21 septembre comme fête républicaine.

Elles ne savaient donc pas qu'on peut leur répondre immédiatement en proposant

le 21 janvier. Il n'y a point de transaction possible sur cette question, et la seule conduite prudente et sage est de repousser sans hésiter toutes ces manifestations toujours inutiles, souvent dangereuses, qui n'ont d'autre résultat que de perpétuer les divisions et les haines. (*Moniteur universel.*)

LE PARTAGE DES BIENS.

Le citoyen Tallandier, conseiller municipal et député, demande non-seulement la suppression du budget des cultes, mais encore le partage des biens, ce qui n'empêche pas ledit citoyen d'être partisan du système de la rémunération pour les conseillers municipaux de la ville de Paris et les députés, autre moyen bien simple d'établir l'égalité à son profit.

C'est cette chimère que les radicaux font continuellement miroiter aux yeux du peuple pour mieux l'exploiter et le pousser dans les horreurs de la plus atroce guerre civile. Car le citoyen Tallandier n'a pas la bonhomie de croire que 40 millions de propriétaires se laisseraient tondre comme des moutons sans opposer une vive résistance. En supposant qu'ils voulaient bien se laisser faire, à quel résultat aboutirait cette panacée? à recommencer le lendemain le partage fait la veille.

Le citoyen Tallandier devrait préalablement donner le moyen d'établir l'égalité d'intelligence, de conduite et d'aptitude au travail, car la misère, quoi qu'il en dise, ne résulte pas de la mauvaise distribution de la richesse, mais le plus souvent du défaut d'intelligence, de la mauvaise conduite et de la paresse.

Je suppose que le partage des 44,444 fr., produisant 4 fr. 25 par jour, départis par tête à chaque citoyen par le calcul un peu forcé du citoyen Tallandier, soit réalisé. Qu'arrivera-t-il? Le père de famille peu intelligent les compromettra ou les perdra dans des spéculations ou des affaires mal conçues et mal menées; le bambocheur les dissipera dans la débauche et l'ivrognerie; le paresseux les mangera jusqu'au dernier sou, sans se donner la peine d'en tirer un parti utile ou fructueux. L'homme laborieux se fatiguera alors de travailler inutilement et abandonnera l'agriculture, l'usine, l'atelier, l'industrie, et alors l'égalité dans la misère sera le partage de tous; le travail serait anéanti. Chacun étant obligé de devenir son propre ouvrier, que deviendraient: charpentiers, peintres, maçons, serruriers, vitriers, cordonniers, le carrossier, qui tous ne vivent que du superflu du riche?

Tout le monde n'est pas allé, pendant la Commune, se promener sur les bords de la Bidassoa, et quelques personnes ont pu voir de près comment les choses se passaient sous la bienheureuse Commune dans la bohème littéraire et artistique.

En fait d'égalité, on se rappelle encore les fins déjeuners chez Peters, en quelle compagnie, on le sait! les cavalcades, à certaines heures; de messieurs les délégués et de leurs mioches, juchés sur les chevaux réqui-

sitionnés chez le voisin, concurrent malheureux, qu'on narguait en passant; les promenades militaires de messieurs Eudes, Clababylone; l'assiduité du à la caserne de Rigault aux premières loges de certains théâtres, en bonne compagnie; la capture du ministre des affaires étrangères, Pascal Grousset, chez sa maîtresse, tout affublé de vêtements féminins; les voitures du loueur menades des dames de ces messieurs ceux qui, inhabiles écuyers, se faisaient pousser la fraternité et l'égalité jusqu'à s'envoyer à tour de rôle à Mazas, l'éminence *ti quanti*. En un mot, on a pu se rendre compte des couches laborieuses de la République et de ce qu'elles produiraient si les enfants devaient ressembler à leurs pères. (*Espérance du peuple.*)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. le général du Barail, commandant en chef le 9^e corps d'armée, est arrivé à Saumur pour l'inspection de l'Ecole de cavalerie.

Les examens de fin d'année ont commencé hier matin.

Par un arrêté en date du 20 septembre courant, une session extraordinaire, exclusivement réservée aux engagés conditionnels sciences et les facultés des lettres le 25 octobre 1876, pour les épreuves du baccalauréat.

Grézillé. — Vendredi dernier, vers 9 heures du matin, le feu s'est déclaré à Groslay, commune de Grézillé, canton de Gennes, au domicile du sieur Renault, cultivateur.

Renault était occupé à chauffer son four; tout à coup le feu prit dans la cheminée et avec une grande intensité. Il appela au secours; mais ses voisins, qui se trouvaient à leurs travaux des champs, ne purent arriver aussi vite qu'il eût fallu. La cheminée s'est lézardée à la hauteur du grenier, et aussitôt les foin et pailles qu'il contenait, ainsi que la charpente, ont été réduits en cendres. Le feu s'est ensuite communiqué à la maison voisine, appartenant à M. Jean Misandeau, laquelle a été également détruite.

La perte pour les deux propriétaires s'élève à 4,000 fr., couverte par des assurances.

Fontevrault. — La foire, dite de la Saint-Michel, se tiendra à Fontevrault le lundi 2 octobre prochain. De bonnes places seront réservées aux marchands étalagistes et forains, qui trouveront près de l'autorité municipale tous les renseignements et toute la protection désirables.

Le nègre, qui avait déjà reculé à la vue du pistolet, lâcha la bride, mais lorsque les deux matelots se furent éloignés, il fit un geste de menace, murmura quelques mots inintelligibles et rejoignit ses femmes sous les arbres.

IV.

Nos voyageurs aperçurent enfin vers le soir la ville de Sonka; elle était composée (comme toutes celles que bâtitent les nègres sur la côte occidentale d'Afrique), de deux ou trois cents habitations dispersées sans ordre; chacune d'elles comprenait plusieurs *kombets* ou cases rondes faites de roseaux et de terre rougeâtre.

Une double palissade flanquée de tours en charpente défendait la ville entière contre les bêtes féroces et contre les incursions des ennemis.

Les deux cousins touchaient déjà aux *lugans* (1) qui annonçaient les approches de la ville, lorsqu'un nuage de poussière, qui s'éleva derrière eux, détourna leur attention; c'était le sérakik ou roi du pays, qui se rendait à Sonka avec toute sa cour.

Il était à cheval, ainsi que les principaux officiers, vêtu d'une robe rouge toute garnie de queues d'éléphant, et coiffé d'un bonnet d'osier orné de cornes de bouc.

Derrière lui venaient ses femmes dans des mannequins portés par des chameaux, puis le reste de

(1) Champs cultivés.

ses gens, montés sur des ânes et des bœufs; quelques-uns se tenaient même à cheval sur le dos d'esclaves nègres qu'ils faisaient galoper à la suite de la caravane.

Dès que les officiers qui précédaient le sérakik aperçurent les deux Français, ils s'élancèrent vers eux en agitant leurs zagaïes.

Michel et Etienne, qui connaissaient les usages du pays, s'avancèrent à leur rencontre, le pistolet au poing.

Les nègres s'arrêtèrent à quelques pas, et Riou leur cria qu'ils venaient rendre visite au sérakik.

On les conduisit aussitôt vers celui-ci, qui les reçut avec bienveillance, et leur demanda s'ils apportaient de belles marchandises d'Europe.

Michel répondit que le roi pourrait en juger par le présent qu'ils lui destinaient.

Le visage du sérakik s'illumina à ces mots; il engagea les deux matelots à prendre place dans son cortège, et continua sa route vers Sonka.

Ils suivirent le roi jusqu'à sa demeure; c'était un enclos assez vaste et assez ombragé de palmiers, et dans lequel se trouvait une cinquantaine de cases destinées au logement de la cour.

On en mit une à la disposition de nos voyageurs; c'était un *kombet* de forme ronde, sans fenêtres et ayant à peine quelques pas de diamètre; la porte était si basse que l'on ne pouvait entrer qu'en rampant.

L'ameublement se composait, selon l'usage, d'une petite armoire, d'une natte tendue sur quatre pieux, de manière à former un lit, de quelques plats de bois, de calabasses et d'un mortier de bois de *kamiay* pour piler le maïs.

L'arrivée du sérakik avait été annoncée, et tout était prêt pour le recevoir; on avait coupé au sommet des *houdiers* et des *cypriers* (1) plusieurs branches, au tronçon desquelles étaient suspendues des gourdes destinées à recevoir la précieuse liqueur.

Des corbeilles de *ghélola* (espèce d'osier) pleines d'oranges, d'ananas et de limons, étaient entassées au pied des arbres.

On voyait aux portes des *kombets* des femmes occupées à écraser les fruits du palmier pour en faire du beurre, vannant et pilant le maïs destiné au sanglet national, tandis que quelques autres achevaient la limonade de miel et de tamarin.

On ne tarda point à venir chercher les marins de la part du sérakik, qui les attendait entouré de sa cour, en mâchant des noix de *kolla*.

On donne ce nom à un fruit de la grosseur d'une châtaigne venant de la Sierra-Leone ou de l'intérieur de l'Afrique.

Les nègres prétendent qu'il fortifie les dents, et qu'après l'avoir mâché on trouve à l'eau la saveur du vin.

(1) Palmiers fournissant la boisson connue sous le nom de vin de palmier.

Les noix de *kolla* servent de monnaie dans toute l'Afrique, et valent presque partout leur poids en or.

Le sérakik en donna quelques-unes aux voyageurs, qui présentèrent en échange des couteaux, de la verroterie et un sifflet.

Ils furent ensuite conduits à la reine, et lui offrirent une douzaine de grelots dont elle se para sur-le-champ.

C'était une femme encore jeune, à l'œil vif et au sourire intelligent.

Elle interrogea les deux Français sur le but de leur voyage, leur parla des obstacles qu'ils auraient à vaincre; puis, se ravissant tout à coup, elle frappa ses mains l'une contre l'autre :

— J'y pense! dit-elle, le sérakik peut diminuer les dangers.

— En nous faisant accompagner? demanda Michel.

— Non, car une escorte ne dépasserait point les frontières; mais en vous recommandant à ses alliés.

A ces mots, elle fit venir un des officiers du sérakik et lui donna un ordre que les voyageurs ne purent comprendre.

L'officier sortit, puis reparut tenant à la main une courte branche de *komo* entouré de lambeaux de cuir coloré.

(La suite au prochain numéro.)

Cholet. — Depuis quelque temps, M. Petit, commis des postes à Cholet, paraissait obsédé par de sinistres pensées. Le 16 septembre, lorsqu'il se présenta au bureau pour terminer son travail, on s'aperçut, à sa sombre physionomie, qu'il était en proie à une grande surexcitation d'esprit. Il se releva vers minuit, et le lendemain on trouva sur la table une lettre dans laquelle il annonçait qu'il allait se jeter dans l'étang de la Godinière, pour en finir avec la vie.

On fit des recherches; on trouva sur la berge de l'étang le chapeau et la canne de l'employé des postes, mais on ne découvrit pas son corps. Plusieurs jours s'écoulèrent sans amener de résultats; on commençait à croire que M. Petit avait voulu donner le change en écrivant qu'il allait se suicider, lorsque vendredi matin, 22, on vit son cadavre à la surface de la Godinière.

(Intérêt public.)

Angers. — Dimanche, vers trois heures du soir, la veuve Chevallier, née Massé, âgée de 79 ans, demeurant chez son fils, menuisier, rue Saumuroise, n° 86, a été victime d'un bien triste accident. Un cheval, attelé à une charrette de cultivateur, s'étant engagé devant l'octroi du boulevard de Saumur, vint presser entre le mur et le moyeu de la roue droite la veuve Chevallier, qui n'avait pas eu le temps de se garer. La malheureuse fut aussitôt relevée, mais, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, elle expira quelques minutes après.

Dans toutes les rues, il devrait y avoir des trottoirs. Si cette mesure était prise d'une façon générale, tout porte à croire qu'on n'aurait plus à déplorer de semblables malheurs.

(Patriote.)

Poitiers. — Deux accidents se sont produits jeudi pendant l'exercice du tir à la cible des réservistes du 125^e de ligne au Champ-de-Mars.

L'un des hommes, qui n'avait pas serré à fond la vis arretoir, a eu le nez grièvement atteint par la culasse mobile qui s'est détachée au moment de la détonation.

Un autre, en voulant retirer trop brusquement une cartouche de son fusil à l'aide de la baguette qu'il poussait avec la paume de la main, a eu la main traversée de part en part.

(Journal de la Vienne.)

Thouars. — La batterie du 20^e régiment d'artillerie détachée à Bressuire stationnera à Thouars le lundi 2 octobre, à son retour du camp du Ruchard. Tout le régiment quittera le camp le 30 septembre.

Nantes. — Lundi, à midi et demi, ont eu lieu les obsèques du caporal Delacour, du 61^e de ligne. La ville et l'armée ont tenu à honorer cet obscur soldat, tombé au véritable champ d'honneur, puisqu'il est mort victime de son dévouement, en combattant, parmi les premiers, l'incendie de l'Île-Gloriette.

M. le préfet de la Loire-Inférieure, le général Lallemand, M. le maire de Nantes entouré de ses adjoints, et tous les soldats disponibles assistaient à cette funèbre cérémonie, vraiment solennelle. Les caporaux de la compagnie du défunt suivaient immédiatement le cercueil, sur lequel avait été déposée une couronne d'immortelles. Son schako, son sabre et sa tunique reposaient également sur la bière. La musique militaire exécutait des marches funèbres. Une foule nombreuse et émue composée de personnes de tout rang accompagnait jusqu'à son dernier asile cette obscure victime du devoir.

Dimanche soir, à dix heures et demie, un nouvel incendie a éclaté au 3^e étage, dans les mansardes de la maison n° 15 du quai de l'Île-Gloriette, à Nantes, appartenant à M. Chenais père. Cet étage était habité par six familles d'ouvriers.

Le feu a pris dans un tas de copeaux renfermés dans un grenier, chez le sieur Friquet, marin.

Six pompes de la ville ont fonctionné. Cent employés des douanes, commandés par les officiers, avec le concours des soldats de piquet et de la population, ont réussi à éteindre le feu vers minuit et demi.

La toiture et cinq pièces, habitées par les locataires Friquet et Francheteau, sont détruites.

Les autorités civiles et militaires étaient sur les lieux.

M. Alfred Cardinal, demeurant quai de

l'Île-Gloriette, a été légèrement blessé au visage en prêtant son concours aux personnes menacées du feu. M. Dechais, menuisier, quai de la Fosse, sapeur-pompier, est tombé du deuxième étage sur la rue; il a le pied foulé.

A partir de une heure, il est resté sur les lieux un détachement de pompiers et de soldats et trente travailleurs.

Les pertes ne sont pas encore connues, mais elles sont couvertes par des assurances.

(Espérance du peuple.)

Société française de navigation aérienne.

Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois,

Vous avez bien voulu, l'année dernière, annoncer à vos lecteurs la souscription que la Société française de navigation aérienne avait ouvert en faveur des familles de MM. Crocé-Spinelli et Sivel, victimes de leur dévouement à la science dans la catastrophe du ballon le *Zénith*. La commission chargée de distribuer les fonds recueillis vous prie de lui permettre de rendre compte, dans vos colonnes, de l'emploi, qu'avec l'assentiment de la Société, elle a cru devoir faire de la somme considérable mise à sa disposition par la générosité des souscripteurs.

La souscription a atteint le chiffre de	94.948	75
Les fonds, au fur et à mesure qu'ils étaient recueillis, ayant été placés dans des Sociétés de crédit, la souscription a bénéficié de ce fait d'une somme de	4.218	40

Total.	93.167	50
Les dépenses funéraires, le paiement des dettes urgentes ont nécessité une dépense de	43.430	75

Les familles Crocé-Spinelli et Sivel ayant désiré pour toute liberté pour l'érection du monument funèbre, il a été mis à leur disposition, pour solder les dépenses de cet ordre, une somme de

3.000	»
-------	---

Restaient par suite disponibles

77.036	40
--------	----

Dans la répartition de cette somme, la commission nommée par la Société de navigation aérienne a dû tenir le compte le plus scrupuleux de la situation de fortune des parents laissés par les défunts, de leur âge, de leurs infirmités, de leurs charges.

Elle leur a attribué à tous, à titre alimentaire, des rentes viagères incessibles et insaisissables, qui doivent les mettre à l'abri du besoin. Le reliquat a été placé à fonds perdu sur la tête de la fille de Sivel, afin de lui constituer une dot au jour de son mariage ou de sa majorité.

Les opérations exécutées ont été les suivantes :

1^o Rentes viagères payables par trimestre effectuées à la compagnie d'assurances la *New-York* :

M. Crocé-Spinelli père, 56 ans et demi, 2,500 fr. de rentes viagères. — Somme versée à la compagnie d'assurances, 24,476 fr. 50 cent.

M^{me} veuve Poitevin, 56 ans et demi, 4,000 fr. de rentes viagères. — Somme versée à la compagnie d'assurances, 44,506 fr. 50 cent.

M. Sivel père, 76 ans, 300 fr. — Somme versée à la compagnie, 4,696 fr. 25 cent.

M^{me} Sivel mère, 74 ans, 300 fr. de rentes viagères. — Somme versée à la compagnie d'assurances, 4,949 fr. 68 cent.

M^{me} Marie Sivel, 7 ans et demi, 4,200 fr. de rentes viagères. — Somme versée à la compagnie d'assurances, 20,408 fr.

2^o Dot de Marie Sivel : 43,948 fr. 55 c., placés à la compagnie d'Assurances Générales (qui avait versé à la souscription une somme de 500 fr.), et devant à 21 ans, former un capital de 27,000 fr., rachetable suivant les tarifs, en cas de mariage, à partir de 18 ans.

La Commission a voté des remerciements au Trésorier de la Société de navigation aérienne, M. Félix Caron, dont le dévouement lui a été des plus utiles.

Elle remercie, avec une émotion profonde, les souscripteurs qui, de tous les points du globe, sont venus à son aide pour secourir de grandes infortunes et honorer la mémoire de deux savants mort en faisant leur devoir.

Le président : E. DIDE, pasteur.

Les membres de la Commission :

Paul Bert, professeur à la Faculté des sciences; Marey, professeur au Collège de France; Pérard, avoué; Hervé-Mangon, de l'Institut; Masson, éditeur; Solignac, directeur de l'École centrale.

Le trésorier : Félix CARON.

Les secrétaires :

Abel Hureau de Villeneuve, lauréat de l'Institut; Ch. du Hauret d'Audreville, ingénieur des arts et manufactures.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 24 septembre 1876.

Versements de 61 déposants (12 nouveaux), 10,866 fr. » c.

Remboursements, 3,794 fr. 13 c.

Faits divers.

Une fantaisie républicaine. — Le tribunal civil d'Alais, dans sa séance du 29 août dernier, a rendu un jugement qui a eu dans le pays un grand retentissement.

Le nouveau maire de la ville, nommé par M. de Marcère, avait révoqué six employés de la mairie qui avaient eu le tort d'avoir voté, aux dernières élections municipales, pour le maire qui restait au pouvoir et les conseillers sortants. C'était là « un crime abominable, » puisque les conseillers étaient conservateurs. L'affaire est venue dernièrement devant le tribunal civil, qui a condamné la ville à payer aux employés révoqués une indemnité de quatre mois de leur salaire, plus les frais de la procédure. Cette mesure radicale coûtera à la ville d'Alais la somme de 2,420 fr. 40 c., plus les dépens de l'instance.

Un capitaine de douze ans. — La compagnie d'assurances maritimes de Göteborg a décerné une récompense en argent à un jeune garçon suédois de douze ans, pour un exploit que bien peu d'enfants de son âge seraient en état d'accomplir. Il se trouvait à bord du schooner *Fekla-Maria*, de Göteborg, qui est commandé par son père.

Le navire s'était rendu à Lagos, en Amérique, et à peine avait-il levé l'ancre pour revenir en Suède, que le capitaine, le second et quelques matelots tombèrent malades.

Les autres hommes de l'équipage n'entendaient rien à la navigation, mais le brave en savait assez pour faire le point, et, après une traversée de six mois, il est heureusement arrivé à Falmouth avec le schooner. Là, son père, le second et les matelots malades, qui avaient tout le temps été forcés de garder le lit, ont été transportés à l'hôpital.

LES EXPLOITS D'UN FORÇAT LIBÉRÉ.

Nos romanciers ont déjà beaucoup exploité ce type de forçat libéré arrivant à jouer un rôle par son adresse et son audace. Malheureusement, ce n'est point un personnage fantaisiste; et depuis le forçat s'improvisant général et passant gravement une revue dans une ville du Midi jusqu'à celui qui nous occupe aujourd'hui, les exemples sont fréquents.

Girod avait déjà subi neuf condamnations lorsqu'il sortit de la maison centrale de Clairvaux. C'était un ancien pensionnaire du bague de Toulon, blanchi sous le harnais et auquel l'expérience ne manquait point. Doué par la nature d'une tête vénérable, l'air onctueux et doux, d'un parler lent et mielleux, d'une merveilleuse aisance à se servir du langage religieux, il songea à exploiter ces différentes qualités aux dépens des maisons religieuses. Voici comment il s'y prit :

Il se disait propriétaire d'immeubles valant 30,000 ou 40,000 : à 40,000 près, il n'y tenait pas; il ajoutait qu'il était veuf et sans enfants et qu'il avait le désir de finir ses jours dans un couvent. Il devait donner volontiers à la communauté qui le recevrait le capital représentant la valeur de ses immeubles, puis il s'en rapportait au supérieur de la communauté religieuse pour déterminer les conditions de son admission dans l'établissement. Un acquéreur, disait-il, était disposé à fournir un prix assez élevé de ses propriétés situées en Piémont, mais elles étaient grevées de certaines hypothèques dont on exigeait la main-levée, et la radiation devant être opérée à Turin, Girod de-

mandait au supérieur de lui avancer une partie de la somme nécessaire pour l'accomplissement de cette formalité.

Afin d'inspirer une entière confiance, il sollicitait lui-même d'être accompagné par un des religieux. Le plus souvent ces propositions étaient acceptées. Girod se mettait en route et arrivait à Turin. Là il prétextait une nouvelle avance de fonds, la réclamait à la communauté qui presque toujours l'envoyait. Lorsqu'il avait reçu l'argent demandé, il se débarrassait par un moyen quelconque du religieux qui l'accompagnait et allait faire ailleurs de nouvelles dupes. Pour tromper plus facilement ceux avec lesquels il se mettait en rapport, l'accusé produisait une série de pièces fausses : les lettres de prétendus fermiers, lettres de maires, attestations certifiant l'importance des immeubles, acte de naissance, certificat de bonnes vie et mœurs, etc.

Grâce à ces moyens, Girod parvint à décroquer dans une seule année 4,000 fr. à l'abbaye de Soligny-la-Trappe, 1,200 fr. au monastère des Sept-Fons (Allier), 600 fr. aux frères Glivetains de Parminier, 1,650 francs aux missionnaires de Notre-Dame de Lourdes, 1,600 fr. au supérieur de Notre-Dame de l'Ain et 500 fr. aux frères Maristes de Besançon. Il échoua au monastère de Bricquebec. Le succès lui avait donné trop d'audace; il ne prit pas à les mêmes précautions. Ce moment d'oubli lui fut fatal. Girod fut arrêté. Il a passé ces jours-ci devant le jury du département de la Manche, sur le verdict duquel il a été condamné à vingt ans de réclusion.

Dernières Nouvelles.

Pesth, 25 septembre.

On assure que le gouvernement austro-hongrois n'a pas encore adhéré aux propositions anglaises. Le comte Andrassy tient à être fixé auparavant sur la portée de la clause relative à l'autonomie locale proposée pour les provinces chrétiennes de la Turquie. Des pourparlers sont engagés sur ce sujet entre les cabinets de Vienne et de Saint-Petersbourg.

Les avis de Belgrade constatent que le parti avancé redouble d'efforts pour compliquer la situation en obligeant le prince Milan à accepter le titre de roi. La commission de permanence de la Skuptchina a élaboré une adresse engageant le prince à accepter la couronne royale; deux délégués seulement ont refusé leur signature.

Il se dit assez haut que si le prince n'accepte pas, on lui cherchera un successeur, et on a même prononcé le nom du grand-duc Alexis.

Une allocution de Tcherniaïeff à l'armée serbe dit que la proclamation de Milan comme roi « est la déclaration de l'indépendance de la Serbie ».

Le consul d'Autriche à Belgrade ayant demandé des explications sur l'attitude de Tcherniaïeff, M. Ristitch a répondu que la proclamation de Milan comme roi était l'expression du patriotisme surexcité de l'armée, mais que ni le gouvernement ni le prince ne feraient rien qui fût de nature à entraver l'œuvre de pacification des puissances.

Constantinople, 25 septembre.

La Porte a accordé une prolongation de la suspension d'armes pendant huit jours, espérant que les puissances feront connaître dans cet intervalle les conditions qu'elles proposent comme bases de paix.

(Agence Havas.)

L'Estafette publie la dépêche suivante que lui adresse son correspondant de Genève :

« Genève, 24 septembre.

» On m'affirme à l'instant que M. Thiers vient de recevoir, à l'hôtel des Bergues, un télégramme chiffré du prince-chancelier Gortschakoff.

» Des nouvelles venues de Livadia portent que le czar, répondant à la demande de la Turquie d'empêcher l'envahissement de la Serbie par les soldats russes pour qu'elle accordât un armistice, aurait répondu qu'il ne voulait et ne pouvait empêcher « ses enfants russes » de donner leur argent et leur sang « à leurs frères slaves. »

Si telle a été la réponse du czar à la Turquie, il est difficile de croire que la Turquie consente aux demandes d'armistice et aux propositions de paix.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Sous ce titre: *Vie de Napoléon*, vient de paraître chez l'éditeur Calmann-Lévy, une œuvre posthume de Stendhal (Henry Beyle). Ce livre, destiné à faire sensation, n'est pas une histoire suivie, c'est une étude toute nouvelle, à la fois sérieuse et piquante, sur le premier des Bonaparte. Il y a du Tacite et du Montaigne dans cette analyse fine et profonde; mais on y trouve aussi l'originalité d'esprit et le style qui distinguent l'auteur de la *Chartreuse de Parme*.

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux.

APPEL AUX POÈTES.

Le dix-septième concours poétique, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1876. Douze médailles or, argent, bronze, seront décernées. Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — (Affranchir.)

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 23 septembre.

Froment (Ph.) 77	19 15	Huile chenev.	50	—
2 ^e qualité	74	Huile de lin.	50	—
Seigle	75	Graine trèfle	50	—
Orge	65	— luzerne	50	—
Avoine, bar. 50	11 50	Foin (dr. c.)	780	100
Pèves	75	— Luzerne	780	90
Pois blancs	80	— Paille	780	60
— rouges	80	— Annandés	50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune	50	250
Farine, culas. 157	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Coiza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	— 2 ^e	—	—
Huile de noix. 50	—	— 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 50).	
Coteaux de Saumur, 1875	1 ^{re} qualité 80
Id.	2 ^e id. 50
Ordin., envir. de Saumur 1875, 1 ^{re} id.	3 ^e id. 35
Id.	1875, 2 ^e id. 32
Saint-Léger et environs 1875, 1 ^{re} id.	2 ^e id. 45
Id.	3 ^e id. 40
Le Puy-N.-D. et environs 1875, 1 ^{re} id.	2 ^e id. 30
Id.	3 ^e id. 30
La Vienne, 1874	2 ^e id. 30
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs, 1875	1 ^{re} qualité 100
Champigny, 1875	2 ^e id. 100
Id.	3 ^e id. 80
Id. 1875	1 ^{re} id. 80
Id.	2 ^e id. 80
Varrains, 1875	1 ^{re} id. 65
Varrains, 1875	2 ^e id. 65
Bourgueil, 1875	1 ^{re} qualité 80
Id.	2 ^e id. 70
Id.	3 ^e id. 70
Id. 1875	1 ^{re} id. 70
Id.	2 ^e id. 70
Restigné	1 ^{re} id. 70
Chiloué, 1875	1 ^{re} id. 70
Id.	2 ^e id. 60
Id. 1875	1 ^{re} id. 60
Id.	2 ^e id. 60

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 30 —	9 — 30 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	11 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 SEPTEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre	72	25	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	755	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	710	»	1 25
4 1/2 % jouiss. septembre	109	25	»	com. 125 fr. p. 1. nov.	512	50	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	645	»	»
5 % jouiss. novembre	106	70	»	Crédit Mobilier	502	50	»	Société autrichienne j. janv.	590	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	492	50	»	Crédit foncier d'Autriche	430	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	928	»	»	Charentes, 400 fr. p. 1. août.	430	»	»	Orléans	332	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	491	25	»	Est, jouissance nov.	630	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	331	50	»
— 1865, 4 %	510	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1038	75	»	Est	332	»	»
— 1869, 3 %	385	»	»	Nord, jouissance juillet	783	»	»	Nord	336	50	»
— 1871, 2 %	378	»	1 75	Midi, jouissance juillet	1300	»	»	Ouest	330	»	»
— 1875, 4 %	500	»	»	Orléans, jouissance octobre	1097	50	»	Nord	330	»	»
Banque de France, j. juillet	3745	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65	700	»	»	Deux-Charentes	323	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	720	»	»	Yendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	23	»	»	Yendée	293	50	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	390	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1360	»	15	Canal de Suez	536	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	335	»	»	Société immobilière, j. janv.	23	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	750	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	517	50	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876)

Départs de Saumur vers Angers :		Arrivées à Angers :	
3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.	9 — 1 —	6 — 45 —	10 — 30 —
6 — 45 —	1 — 37 —	9 — 1 —	9 — 30 —
9 — 1 —	4 — 10 —	1 — 37 —	11 — 18 —
12 — 38 —	7 — 17 —	4 — 10 —	
4 — 41 —	10 — 37 —	7 — 17 —	
12 — 38 —		10 — 37 —	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h. 30.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
43^e ANNÉE (1875).

Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50

Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1875. — Le volume 1875 (43^e année), mis en vente le 5 décembre 1875.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris 7 fr. »
Départements 8 50

Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.

Prix : Paris, 60 c. — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1876, environ 50 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 45 fr.

VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 944 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4°. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargatzis.
1 vol. grand in-8°
Prix, pour Paris, broché 45 fr. »
cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION DE PRÈS

Le dimanche 8 octobre 1876.

En l'étude de LAUMONIER.

Ces prés, situés communes de Chacé et de Varrains, dans la prairie de Varrains, sont divisés en quatre morceaux, contenant en totalité 1 hectare 9 ares 12 centiares.

Voir les placards affichés.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (475)

Etude de M^e ROBEINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail.

LA JOLIE PROPRIÉTÉ DE LA BERGÈRE

Commune de Bagneux,

Comprenant :
Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.

Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M^e ROBEINEAU, notaire à Saumur. (475)

AVIS.

ON DEMANDE À ACHETER une bête dressée à la selle et à la voiture, âgée de 6 à 7 ans. Prix raisonnable.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Par suite de cessation de commerce,

Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur.

Le jeudi 28 septembre 1876, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, dans le magasin de coutellerie de M^{me} veuve Niesson, place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères de toutes ses marchandises et d'objets mobiliers.

Il sera vendu :
Grande quantité de couteaux de toutes sortes, ciseaux, rasoirs, sécateurs, échenilloirs, serpettes, tranchets, tire-bouchons, canifs, écoines, bandages herniaires, ceintures, et beaucoup d'autres marchandises; bascules, presses et tous les outils de coutellerie; comptoirs; rayons, montres vitrées, deux beaux bois de cerf; lits; couettes; matelas; armoires, tables, chaises et autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.



Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Au lieu dit la Folie, commune de Villebrier.

Et 83 ares de terre y appartenant.
Le tout exploité par le sieur Chauvignéau.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (478)

À CÉDER PRÉSENTEMENT, FABRIQUE ET COMMERCE DE

Boissellerie, Tonnellerie, Bois Merrain, Cercles, Lattes et autres articles.

Bonne clientèle.
Sans être du métier, on peut exploiter ces industries.
S'adresser à M. Z. LEGUÉ, à Saumur. (454)

UNE MAISON DE SAINT-FLORENT demande des ouvriers champagniseurs et des manœuvres.
S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LA SITUATION

ET

FIGARO FINANCIER

DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Ensemble : 10 fr. par an; — 3 mois, 3 fr.
Séparément : Situation, 8 fr. par an; — 3 mois, 2 fr.
Figaro, 6 fr. par an; — 3 mois, 1 fr. 50.

Les deux journaux, paraissant, l'un le *Jeudi*, l'autre le *Dimanche*, offrent la publication la plus complète et la mieux renseignée.

LES PORTEURS DE TITRES, dans un temps où les meilleures valeurs sont atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour, sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements. Un seul numéro par semaine ne suffit plus.

Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fournit deux journaux POUR LE PRIX D'UN SEUL.

Renseignements demandés envoyés SANS FRAIS.
On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 83, rue Vivienne, PARIS.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an 5 fr. 50 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.
On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.